FNAC DARTY

Ivry-sur-Seine, 13 novembre 2026

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Conseil d'administration du 13 novembre 2026 - Dispositifs d'intéressement long terme

À la suite de la réalisation de l'offre publique d'achat initiée par EP FR HoldCo (contrôlée par EP Group) sur la société Fnac Darty, le Conseil d'administration de Fnac Darty lors de sa réunion du 13 novembre 2026, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé, conformément aux règlements des plans concernés, auxquels renvoie la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour les modalités de mesure des conditions de performance, de modifier certaines conditions de performance des dispositifs d'intéressement à long terme dont la période d'acquisition se termine en 2027 et ce pour l'ensemble des bénéficiaires, y compris le dirigeant mandataire social.

La Société avait indiqué, dans sa note en réponse à l'Offre visée par l'AMF le 7 mai 2026, qu'elle étudierait une éventuelle modification des conditions de performance desdits dispositifs pour tenir compte de la réalisation de l'Offre. Les règlements de ces plans prévoient qu'en cas de circonstances exceptionnelles, telles qu'un changement de contrôle / une offre publique, le Conseil d'administration peut, d'une part, modifier les conditions de performance et, d'autre part, réputer satisfaites tout ou partie de ces conditions.

À cet effet, et en ce qui concerne en particulier le plan 2024-001 applicable au Comité exécutif et dont bénéficie le Président-Directeur Général, le conseil a décidé :

- de substituer au critère de chiffre d'affaires, portant sur 25 % des attributions, le critère de Free Cash-Flow, que le Conseil a jugé plus pertinent pour apprécier la performance économique du Groupe compte tenu de l'évolution de son actionnariat induite par la réalisation de l'offre, portant ainsi le poids du critère de Free Cash-Flow à 50% (initialement 25%) ;
- que les autres conditions, dont la plupart sont privées de leur pertinence du fait de la réalisation de l'offre, étaient réputées satisfaites : ces conditions portent sur 50% des attributions.

Aucune autre modification n'est apportée au plan 2024-001. La condition de Free Cash-Flow sera mesurée en 2027, à la date et selon les règles initialement prévues dans le règlement du plan.

Aucun autre plan en cours d'acquisition dont bénéficie le Président-Directeur Général n'est modifié.
